



DELIBERATION

N° SP_2025_10_009

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 OCTOBRE 2025

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

3EME COMMISSION

SERVICE : Pôle patrimoine départemental et mobilités/Sous-direction de l'ingénierie routière

OBJET : Programme particulier d'aménagement des routes départementales - Point d'avancement

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGUE, M. LARCHER, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PAULET, M. PIRONNEAU, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD ; Mme DEBOURG, excusée, a donné délégation de vote à M. LARCHER ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à M. AUZEMERY ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. BOISSERIE ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il est proposé de faire un point d'avancement sur le programme particulier d'opérations d'aménagement des Routes départementales (RD) défini pour ces prochaines années afin de se prononcer sur son évolution.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

En Assemblée plénière du 17 octobre 2024, le Département a approuvé la mise à jour du programme particulier d'opérations d'aménagement des RD ainsi que les modalités de réalisation des opérations. Voici un nouveau point d'avancement.

I - L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

A. Opérations de sécurité

Plusieurs opérations inscrites au titre de ce programme glissant sont aujourd'hui achevées :

RD	INTITULE	COMMUNES	OBJECTIFS
7 bis	Aménagement du carrefour avec la RD 420 « Le Martoulet »	Saint-Germain-les-Belles	Sécuriser un secteur accidentogène
10	Aménagement d'un carrefour d'accès à la ZA de Bournazaud	Saint-Priest-sous-Aixe	Améliorer la sécurité de l'accès
15	Aménagement du carrefour avec la RD 12	Linards	Sécuriser un secteur accidentogène et créer une aire de covoiturage
43	RD 43A1, RD 43A3 Aménagement des carrefours de la Gare	La Porcherie	Sécuriser un secteur accidentogène
699	Aménagement des secteurs « Le Mazet » et « Le Got du Mazet »	Champagnac-la-Rivière	Sécuriser un secteur accidentogène
704	Aménagement du carrefour avec la RD 31 « Le Betour »	Janailhac	Sécuriser un secteur accidentogène
704	Aménagement du carrefour avec la RD 11A3	Saint-Maurice-les-Brousses	Sécuriser un secteur accidentogène
704	Aménagement du carrefour avec la RD 15 « La Plaine »	Nexon et Saint-Maurice-les-Brousses	Sécuriser un secteur accidentogène
979	Aménagement du carrefour avec la RD 19 « Le Coudert des Lattes »	La Geneytouse	Sécuriser un secteur accidentogène
979	Aménagement du carrefour avec la RD 16	Neuvic-Entier	Sécuriser un secteur accidentogène

Les opérations suivantes restent à réaliser, avec des travaux déjà engagés ou des études en cours pour certaines d'entre elles :

RD	INTITULE	COMMUNES	OBJECTIFS
15	Rectification des virages de Sivergnat	Linards et Saint-Bonnet-Briance	Sécuriser un secteur accidentogène
19	Amélioration d'itinéraire	Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Priest-Ligoure, La Roche-l'Abeille, Château-Chervix et Saint-Jean-Ligoure	Améliorer les conditions de circulation sur un itinéraire
704	Aménagement du carrefour avec la RD 65 « Le Reynou »	Le Vigen	Améliorer la sécurité de l'accès à un site touristique
901	Aménagement des carrefours avec la RD 699 (Chez Fiateau) et la RD 75A (Le Poteau)	Oradour-sur-Vayres et Champagnac-la-Rivière	Sécuriser les échanges
914	Aménagement du secteur « Les Essarts »	Limoges et Rilhac-Rancon	Sécuriser un secteur accidentogène
979	Aménagement du carrefour avec la RD 15 « La Croix Lattée »	Neuvic-Entier	Sécuriser un secteur accidentogène

Ainsi, l'aménagement de la RD 704 au carrefour avec la RD 15 à « La Plaine » sur les communes de Nexon et Saint-Maurice-les-Brousses a été mis en service le 25 avril dernier pour un achèvement complet de l'opération à l'été.

Les travaux de sécurisation des carrefours situés sur la RD 43 et les RD 43a1 et 43a3 à proximité du passage à niveau n° 258 (ligne POLT) sur la commune de La Porcherie se sont également achevés à l'été 2025. Le Département percevra cette année la subvention accordée par l'Etat au titre de son plan de sécurisation des passages à niveau, qui couvre 50 % du montant HT des travaux.

Le marché de travaux pour l'aménagement des carrefours de la RD 901 avec la RD 699 et la RD 75A aux lieux-dits « Chez Fiateau » et « Le Poteau » sur les communes d'Oradour-sur-Vayres et Champagnac-la-Rivière a été attribué : les travaux commenceront à l'automne 2025 pour le carrefour situé au niveau du lieu-dit « Le Poteau ». Les déplacements des réseaux ont été engagés préalablement. L'aménagement du carrefour « Chez Fiateau » sera entrepris ultérieurement sous réserve de la capacité financière.

Afin de préparer de futurs chantiers, les études de faisabilité ou d'avant-projet ainsi que la concertation ont également été engagées pour d'autres opérations :

- les études d'avant-projet se poursuivent pour l'aménagement du carrefour entre la RD 979 et la RD 15 à « La Croix Lattée » sur la commune de Neuvic-Entier. Sous réserve que la commune classe le lieu-dit en agglomération et procède à des aménagements de sécurité dans ce secteur, le projet de sécurisation du carrefour pourra s'intégrer dans cette nouvelle configuration. Par ailleurs, le bien immobilier qui constituait un masque visuel au carrefour de la RD 16 et de la RD 979, acquis en janvier 2024 par la collectivité départementale, a été démoli, sécurisant ainsi les mouvements à cette intersection ;
- l'étude d'avant-projet est en cours d'achèvement pour l'aménagement de la RD 914 au lieu-dit « Les Essarts » sur les communes de Limoges et Rilhac-

Rancon. Avec l'accord des élus concernés réunis en fin d'année 2022, la voie verte envisagée par la Communauté urbaine Limoges Métropole (CULM), au titre de son Schéma directeur des aménagements cyclables (SDIAC), sera intégrée au tracé de la RD 914 entre le giratoire de la Grande Pièce (commune de Limoges) et celui de la rue Jean Monnet sur la commune de Rilhac-Rancon, sous réserve de finaliser l'accord financier sur lequel la CULM a récemment donné un accord de principe. Les échanges avec l'ensemble des riverains concernés n'ont révélé aucun blocage pour les acquisitions foncières amiables, que ce soit pour les particuliers ou les deux entreprises concernées. Le montage des dossiers réglementaires nécessaires se poursuivra en parallèle des études de projet sur les prochains mois (permis d'aménager, dossier loi sur l'eau, autorisation de défrichement) ; ces études seront prochainement soumises à l'approbation de la Commission permanente ;

- en ce qui concerne l'amélioration de l'itinéraire entre Saint-Yrieix-la-Perche et l'A20 via la RD 19, suite à l'abandon de la rectification de virages au lieu-dit les Ganes de Cherveix sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche en raison de l'opposition des services de l'Etat, de nouveaux échanges devraient se tenir prochainement avec les élus du secteur pour déterminer les améliorations ponctuelles possibles sur cet itinéraire.

-

B. Aménagements cyclables

Le Département s'est fortement investi pour l'essor de la pratique cyclable sur le territoire départemental depuis plusieurs années en engageant financièrement des centaines de milliers d'euros. Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, il souhaite renforcer encore ses actions en la matière.

Parmi les aménagements réalisés à ce jour ou envisagés dans les prochaines années, on peut citer :

a. Les pistes cyclables bidirectionnelles et les voies vertes

Dans le cadre du schéma des déplacements doux autour du lac de Saint-Pardoux, le Département a réalisé une piste cyclable reliant les différents sites aménagés (Santrop, Chabannes et Fréaudour) et leurs équipements.

Actuellement, une liaison entre cette piste et le bourg de Razès sur la RD 44 est à l'étude sur un linéaire d'environ 2 700 m, dont l'avant-projet a été validé en séance plénière du 25 juin dernier. Les acquisitions foncières amiables ont été engagées et les études de projet se poursuivent. En fonction de l'avancement de ces deux démarches, des premiers travaux pourraient intervenir en 2026 sous réserve des crédits nécessaires.

b. Les bandes latérales multifonctionnelles

Pour rappel, ce type d'aménagement d'abord mis en œuvre à titre expérimental sur d'anciennes routes nationales (entre Limoges et Saint-Junien, Pierre-Buffière et la Corrèze) consiste à sécuriser les déplacements en vélo tout en réduisant la vitesse des autres usagers par :

- la réduction de la largeur circulaire pour les voitures et les poids lourds de 7,50 m à 6,00 m sur les chaussées existantes lors du renouvellement des revêtements des chaussées lorsque ces dernières présentent des emprises suffisantes afin d'éviter des acquisitions foncières ;

- la réalisation de bandes latérales multifonctionnelles de 1,5 m, dédiées notamment à la circulation des cyclistes et des piétons ou tout autre mode doux. Des pictogrammes vélo dans chaque sens de circulation sont appliqués.

Ce type d'aménagement a également été réalisé cette année le long de la RD 220 entre Maison-Rouge (commune de Bonnac-la-Côte) et l'échangeur de la Crouzille (commune de Saint-Sylvestre).

Les bandes latérales multifonctionnelles sont par ailleurs systématiquement intégrées dans les projets routiers structurants. Cela a été le cas sur les voies de raccordement du giratoire de la Plaine sur les communes de Nexon et Saint-Maurice-les-Brousses.

c. Le schéma départemental des véloroutes et voies vertes

Dans ce domaine de « l'itinérance douce », le Département a mis en œuvre ces dernières années un schéma ambitieux, proposant des itinéraires de moyenne ou longue distance pour les cyclistes, utilisés aussi bien par des touristes itinérants que par des locaux dans leurs déplacements quotidiens. Cela se concrétise par du jalonnement et des sécurisations ponctuelles en privilégiant le réseau routier secondaire départemental ou communal de la Haute-Vienne qui supporte un trafic plus faible.

Environ 390 km de véloroutes, c'est-à-dire la quasi-totalité du schéma départemental, sont ainsi balisés sur le territoire haut-viennois. L'étude et les fiches-carrefours relatives au jalonnement de la traversée du centre-ville de Limoges pour assurer la connexion entre les itinéraires existants ont été réalisées. Des conventions pour l'entretien de la signalisation de ces itinéraires sont actuellement en cours de rédaction avec la Ville de Limoges et la CULM et la pose de la signalisation débutera très bientôt.

A l'été 2024, a été inaugurée la « Vélidéale », qui traverse notre département d'est en ouest et relie le Lac de Vassivière à Saint-Nazaire, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de notre territoire. Depuis, l'itinéraire de cette véloroute a été ajusté en collaboration avec la commune d'Aixe-sur-Vienne et la Communauté de communes du Val de Vienne, dans le but d'adopter un tracé mieux adapté aux modes de déplacement doux et apaisé le long de la Vienne. Par ailleurs, des discussions sont en cours concernant d'éventuelles modifications du tracé à Aixe-sur-Vienne, en lien avec le projet de passerelle sur la Vienne porté par le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, ainsi qu'à Rochechouart afin de trouver une alternative à l'emprunt de la RD 10, jugée trop fréquentée et roulante.

Le travail se poursuit sur l'ensemble des itinéraires balisés afin de les adapter si nécessaire, en tenant compte des retours d'expérience des usagers et des informations transmises par les élus locaux.

d. Soutien financier à Limoges Métropole pour la réalisation d'aménagements cyclables

Le Département contribue aussi à l'essor de la pratique cyclable sur le territoire de Limoges Métropole, qui présente des enjeux majeurs sur ce thème du fait de la densité de population et du nombre des déplacements. C'est pourquoi il a participé financièrement et continue de participer à la réalisation d'aménagements cyclables inscrits au Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC) de Limoges Métropole à travers le Contrat départemental de développement métropolitain (CDDM).

Les projets suivants ont fait récemment l'objet de conventions et sont actuellement réalisés ou en cours d'engagement :

- RD 29 entre le Lycée Saint-Exupéry et la rue de Ventenat au Palais-sur-Vienne sur 550 mètres (initié fin 2024 et terminé en février 2025) ;
- RD 74 à Isle entre le giratoire de la route de la Chabroulie et la route de la Croix Bachaud sur 300 mètres (finalisé en septembre 2025). Une poursuite de cet aménagement pour le liaisonner à la voie verte empruntant la rue René Fonck est actuellement à l'étude ;
- RD 29 entre la rue de Ventenat et l'entrée de bourg du Palais-sur-Vienne (projet annoncé pour 2026).

D'autres liaisons sont étudiées par les services de la CULM, notamment entre Limoges et Couzeix (RD 947) du boulevard de Beaublanc à la route nationale (RN) 520. L'objectif est de concevoir un projet qui prenne en compte à la fois les enjeux de mobilité, dont le vélo, et la planification de la réfection de la couche de roulement.

Cependant, toutes ces réalisations menées par la CULM nécessitent une clarification des responsabilités, plus particulièrement dans les sections de RD classées en agglomération, en s'appuyant sur l'actuel règlement de voirie départementale. Le projet de convention-cadre adressé par le Département au Président de Limoges Métropole ainsi qu'aux maires du territoire de la Communauté urbaine n'a pour l'instant pas abouti.

Au-delà de l'importance de l'engagement du Département qui se traduit par ces différentes réalisations, il s'agira de continuer d'apporter dans les prochaines années des réponses durables dans le domaine des aménagements cyclables, que ce soit dans la conception des infrastructures ou dans leur exploitation.

II – MISE A JOUR DU PROGRAMME

Pour tenir compte de l'émergence de nouveaux besoins, il est proposé d'inscrire au titre des aménagements de sécurité une nouvelle opération portant sur la sécurisation du carrefour entre la RD 83 et la RN 147 dans le bourg de Berneuil. Les études ont été engagées et un dossier d'avant-projet sera prochainement proposé.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 17 octobre 2024, approuvant la mise à jour du programme particulier d'opérations d'aménagement des RD ainsi que leurs modalités de réalisation ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle de l'Assemblée de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver les modalités de réalisation du programme particulier d'opérations d'aménagement des RD telles qu'elles figurent dans le rapport ci-dessus ;

d'approuver l'intégration d'une nouvelle opération à Berneuil, au titre des aménagements de sécurité, telle qu'elle figure dans le rapport ci-dessus.

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, Mme DEBOURG (délégation de vote à M. LARCHER), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LARCHER, Mme LARDY (délégation de vote à M. AUZEMERY), M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PAULET, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI (délégation de vote à M. BOISSERIE), M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE